

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 8 FEVRIER 2024**

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 16

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.

Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Bruno CARTIER, Mme Marie CARESMEL, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie Yvonne LESVIER, M. Alain BUISSON, M. Frédéric TEXIER, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Marie-Laure PEZZOLA, Mme Laëtitia DELAHAYE, M. François GAUTIER, Mme Vanessa JUSSIENNE, M. Benoît DASSÉ, M. Cédric ALIX.

Était représentée : Mme Vanessa POLLET par Mme Laëtitia DELAHAYE.

Étaient excusés : M. Thomas LE MONS, Mme Anaëlle GOUGEON.

Date de convocation du conseil municipal : 2 février 2024.

Date d'affichage de l'ordre du jour : 5 février 2024.

Madame Charlotte FAILLÉ est désignée conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

Procès-verbal de la séance du 11 janvier 2024 – approbation

1. Aménagement de la rue de Rabuan et des arrêts de bus : mission de maîtrise d'œuvre,
2. Rénovation éclairage public : convention avec le SDE,
3. Création de places de stationnement rue de Rabuan : demande de subvention DSIL,
4. Espace de loisirs ludo-sportif intergénérationnel et inclusif : choix des structures,
5. Entretien écologique saison 2024,
6. Maison de santé pluridisciplinaire : rectification de la délibération relative à la location,
7. 18B rue de Dinan : location,
8. Comptes de gestion 2023,
9. Comptes administratifs 2023,
10. Affectation des résultats de 2023,
11. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
12. Divers.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2024

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 11 janvier 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 11 janvier 2024.

Délibération n° 02-01-2024 : Aménagement de la rue de Rabuan et des arrêts de bus : mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bureau d'études ATEC Ouest avait été missionné pour réaliser les avant-projets des arrêts de bus et l'aménagement de la rue de Rabuan. Afin de poursuivre ces projets, ATEC Ouest a fait une proposition de mission de maîtrise d'œuvre pour les phases PRO (Etudes de projet) ACT (DCE et passation des marchés de travaux, DET (suivi des travaux) et AOR (Assistance aux opérations de réception), avec un taux de rémunération de 4,50 % sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 260 000 € HT, soit une rémunération de 11 700 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE la proposition d'ATEC Ouest d'un montant de 11 700 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Rabuan, la création d'un arrêt de bus au niveau de la voie de contournement Sud-Est et l'aménagement de mini quai aux lieux-dits « La Mare es Roty » et « L'Aubaudière »,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Délibération n° 02-02-2024 : Rénovation éclairage public : convention avec le SDE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 5 mai 2022, le conseil municipal avait accepté le projet de réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public dans le centre-bourg, rue des Chênes et du secteur de la salle multifonctions, pour un coût de 153 844,90 € avec un reste à charge pour la commune de 35 384,33 €. Suite à l'attribution du Fonds verts par les services de l'Etat pour les travaux de rénovation de l'éclairage public, le montant de la participation de la commune est diminué de 4 615,34 €, aussi le reste à charge est de 30 768,98 €. Il est proposé d'approuver la nouvelle convention présentée par le Syndicat Départemental d'Energie 35.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la convention portant sur la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble des secteurs concernés, qui fixe le montant de la participation financière de la commune à 30 768,98 €,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents liés à cette affaire,
DIT que les crédits sont prévus en section d'investissement du budget principal.

Délibération n° 02-03-2024 : Création de places de stationnement rue de Rabuan : demande de subvention DSIL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du déplacement de l'arrêt de bus du centre-bourg vers la rue de Rabuan, il est nécessaire de créer des places de parking. Environ 30 places seront aménagées de manière à être accessibles à tous les usagers, notamment aux personnes à mobilité réduite, ceci dans le but de réduire le trafic

routier et les émissions à effet de serre, en incitant les automobilistes à privilégier d'autres modes de transport, comme les transports en commun et le covoiturage. Le coût de l'opération s'élève à 84 712,13 € HT. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement proposé pour cette opération est le suivant :

Organisme	montant
ETAT - DSIL	15 000.00 €
FONDS VERT	25 500.00 €
DEPARTEMENT	5 000.00 €
AEMDES DE POLICE	3 000.00 €
FONDS PROPRES	36 212.13 €
TOTAL	84 712.13 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :
 D'ADOPTER l'opération d'aménagement de places de stationnement rue de Rabuan,
 D'ARRETER les modalités de financement exposées ci-dessus,
 DE SOLLICITER une subvention au titre de de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),
 D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Délibération n° 02-04-2024 : Espace de loisirs ludo-sportif intergénérationnel et inclusif : choix des structures

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement d'un espace de loisirs ludo-sportif intergénérationnel et inclusif, l'ANS (Agence Nationale du Sport) a attribué à la commune une subvention d'un montant de 144 750 € sur une dépense subventionnable de 289 500 € HT. La réalisation du pumptrack pour un coût de 127 697,15 € HT, entre dans ce projet. Des devis ont été sollicités auprès de 3 fournisseurs pour compléter l'aménagement de cet espace, à savoir :

Structures	Fournisseurs		
	Altrad	Camma Sport	MECO
Basket 3*3		7 798,00 €	
City stade - multisports	38 982,00 €	36 361,67 €	46 086,64 €
Agrès Fitness	8 267,00 €		20 399,00 €
2 tables ping pong		5 390,00 €	
Rocher d'escalade		45 260,00 €	
Street Workout	18 455,00 €		18 860,00 €
Rocher d'escalade EPSILON (3 ans et +)	18 311,00 €		16 092,00 €
Rocher d'escalade DELTA (8 ans et +)			20 939,00 €
Rochers DELTA et EPSILON			35 531,00 €

La société MECO fait savoir qu'elle accordera une remise de 5 % si la commune lui prend les agrès Fitness, les rochers d'escalade, et le Street Workout, ramenant le montant du devis pour l'ensemble de ces équipements à 71 050,50 € HT (au lieu de 74 790 € HT).

Après étude des propositions reçues, il est proposé de retenir la Société CAMMA SPORT pour le Basket 3*3, le City Stade - multisports, les 2 tables de pingpong et la Société MECO pour les agrès Fitness, le street workout et les deux rochers d'escalade Epsilon et Delta afin de permettre à davantage d'enfants d'accéder à cette activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DECIDE, à l'unanimité, de poursuivre l'aménagement de l'espace de loisirs ludo-sportif intergénérationnel et inclusif,
RETIENT, à l'unanimité, la Société CAMMA SPORT pour le Basket 3*3, pour la somme de 7 798,00 € HT,
RETIENT, à l'unanimité, la Société CAMMA SPORT pour les 2 tables de ping pong en béton, pour la somme de 5 390 € HT,
RETIENT, à l'unanimité, la Société CAMMA SPORT pour le City Stade – Multisports Streetpark, pour la somme de 36 361,67 € HT,
DECIDE, à l'unanimité, de retenir la Société MECO pour les Agrès Fitness et le Street Workout,
DECIDE, par 14 voix pour et 2 contre (B. Cartier, W. Le Rouzès), de réaliser les deux rochers d'escalade,
VALIDE le devis de la Société MECO pour la somme de 71 050,50 € HT,
SOLLICITE une subvention auprès de la Fédération de Basket Ball pour la création du terrain de Basket 3x3,
DIT que les crédits sont prévus au budget communal,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Délibération n° 02-05-2024 : Entretien écologique saison 2024

La commission éco-responsabilité souhaite renouveler l'opération éco-pâturage pour l'année 2024 sur 3 sites. Deux sociétés sollicitées ont fait une proposition. La société DERVENN pour un coût de 6 502,08 € TTC et La ferme de Milgoulle pour un coût de 6 500 € TTC. Il est précisé que cette dernière intègre en plus la mise en place d'une cuve à eau de 1 000 litres pour les parcelles près du cimetière et à Goulvent. A prix équivalent, mais compte tenu de la problématique de l'approvisionnement en eau d'une part sur 2022, et de la problématique des herbes hautes en 2023 au niveau des parcelles du presbytère et du cimetière, il est proposé au conseil de changer de prestataire, et donc de choisir la ferme de Milgoulle. Ce qui permettra de comparer concrètement les prestations réelles de chaque professionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE de renouveler l'opération éco-pâturage, pour l'année 2024,
RETIENT le devis de La Ferme de Milgoulle pour l'entretien écologique par pâturage pour 6 500 € TTC,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Délibération n° 02-06-2024 : Délibération rectificative de la délibération n° 09-08-2023 du 5 octobre 2023 dans la durée du bail de la Maison de santé

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 09-08-2023 du 5 octobre 2023, le conseil municipal a décidé la location des 11 cellules de la maison de santé et validé la conclusion des baux professionnels. Ces baux étaient prévus pour une durée de 9 années et lors de la rédaction de la délibération, il a été indiqué 6 années. Dans le cas où l'erreur matérielle commise porte sur le fond même de la délibération, il ressort de la jurisprudence administrative qu'il est envisageable, sans qu'il soit nécessaire de procéder préalablement au retrait de la délibération entachée d'une erreur matérielle, que le Conseil municipal corrige cette dernière en adoptant une délibération rectificative. Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de rectifier la délibération n° 09-08-2023, entachée d'une erreur matérielle, en remplaçant 6 par 9 années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
RECTIFIE la délibération n° 09-08-2023 du 5 octobre 2023 entachée d'une erreur matérielle en remplaçant la durée du bail professionnel 6 ans par 9 ans,
CONFIRME que la durée du bail sera de 9 ans avec 2 mois de caution,
PRECISE qu'une quote part de la surface des sanitaires de l'étage sera ajoutée à la surface de chaque cellule de l'étage,

CHARGE Monsieur le Maire, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 02-07-2024 : Location des cellules du 18B rue de Dinan

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 3 professionnels de santé qui louaient des cellules du 18B rue de Dinan ont intégrés la maison de santé pluridisciplinaire au 1^{er} février 2024. Seule la cellule C est toujours louée. Ces cellules étaient louées sous forme de bail professionnel pour une période de 6 ans. De nouveaux professionnels ont sollicité la mairie pour louer les cellules désormais disponibles. Compte tenu que l'Agence postale, située également dans ce bâtiment, doit être transférée dans les locaux de la mairie, l'avenir de ce bâtiment devient incertain. Aussi, il est proposé de mettre à la location les cellules du 18B rue de Dinan sous forme de bail précaire et de fixer le montant du loyer de chaque cellule à 150 € par mois, auquel, il sera ajouté les charges fixes pour un montant mensuel de 50 €. Compte tenu de la baisse du montant du loyer, il sera proposé à l'occupant de la cellule C de mettre fin au bail professionnel et de lui proposer d'établir une convention d'occupation précaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,
D'ETABLIR des conventions d'occupation précaire pour la location des 4 cellules du 18B rue de Dinan,
DE FIXER le montant mensuel du loyer de chaque cellule à 150 €, auquel s'ajoutera une participation de 50 € par mois et par cellule pour les charges (chauffage, d'eau, d'électricité, des ordures ménagères),
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les baux précaires avec les différents professionnels et tous documents s'y rapportant.

Délibération n° 02-08-2024 : Comptes de gestion 2023

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la Commune, de l'assainissement, du Commerce, du Lotissement Le Placis Plisson et de la Maison de Santé de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
 APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal du budget principal de la Commune et des budgets annexes de l'assainissement, du Commerce, du Lotissement Le Placis Plisson et de la Maison de Santé pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 02-09-2024 : Comptes administratifs 2023

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno CARTIER, adjoint aux finances, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2023 dressés par Monsieur Mickaël LE BOUQUIN, Maire, qui s'est retiré de la salle pour le vote de ces comptes administratifs, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) - Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget communal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	1 882 038.69 €	793 838.49 €
REALISATIONS RECETTES	2 097 183.35 €	339 488.82 €
RESULTATS 2023	215 144.66 €	- 454 349.67 €
RESULTATS REPORTEES 2022	200 000.00 €	439 899.74 €
RESULTATS DE CLOTURE	415 144.66 €	- 14 449.93 €

Budget Assainissement

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	169 943.18 €	147 387.67 €
REALISATIONS RECETTES	162 658.74 €	89 317.48 €
RESULTATS 2023	- 7 284.44 €	- 58 070.19 €
RESULTATS REPORTEES 2022	111 402.94 €	148 793.62 €
RESULTATS DE CLOTURE	104 118.50 €	90 723.43 €

Budget commerces

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	6 835.40 €	29 409.00 €
REALISATIONS RECETTES	21 331.01 €	15 935.67 €
RESULTATS 2023	14 495.61 €	- 13 473.33 €
RESULTATS REPORTEES 2022	- €	- 114 229.29 €
RESULTATS DE CLOTURE	14 495.61 €	- 127 702.62 €

Budget lotissement Le Placis Plisson

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	258 714.86 €	- €
REALISATIONS RECETTES	34 480.68 €	22 978.19 €
RESULTATS 2023	- 224 234.18 €	22 978.19 €
RESULTAT REPORTEES 2022	352 413.98 €	- 22 978.19 €
RESULTATS DE CLOTURE	128 179.80 €	- €

Budget Maison de Santé

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	22 387.92 €	1 695 752.72 €
REALISATIONS RECETTES	- €	1 499 200.00 €
RESULTATS 2023	- 22 387.92 €	- 196 552.72 €
RESULTAT REPORTEES 2022	- €	- 3 573.52 €
RESULTATS DE CLOTURE	- 22 387.92 €	- 200 126.24 €

2) - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 02-10-2024 : Affectation des résultats de 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par les membres du Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE l'affectation des résultats de fonctionnement de 2023 des différents budgets de la façon suivante :

- Budget principal : au compte 1068 pour les besoins de financement de la section d'investissement pour 215 144,66 € et de reporter au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 200 000 €.
- Budget annexe de l'assainissement : au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 104 118,50 €,
- Budget annexe des commerces : au compte 1068 pour les besoins de financement de la section d'investissement pour 14 495,61 €,
- Budget annexe du Lotissement le Placis-Plisson au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 128 179,80 €,
- Budget annexe de la Maison de Santé au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour -22 387,92 €.

Délibération n° 02-11-2024 : Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire fait part de ses décisions prises par délégations du Conseil Municipal conformément à l'article L-2122-22 du C.G.C.T.

Renonciation au droit de préemption urbain :

Pour la propriété bâtie située au 24 rue de La lande, cadastrée section D n° 770 d'une contenance de 490 m² et appartenant à Monsieur et Madame BERTHOU André.

Devis signés :

Société	Objet	Montant
TYDEO	Prolongation tournage film MSP	1 260 € TTC
AMEVIA	Travaux branchement d'eaux usées 25 rue de Dinan	12 053,46 € TTC
EXIG	Douchette pour bibliothèque	191,58 € TTC
EXIG	Mise à jour poste informatique cantine	227,00 € TTC
HORIZON	Travaux de marquage place des Anciens Combattants d'Algérie	3 253,35 € HT
HORIZON	Fourniture et pose de blocs roue en chêne	1 484,87 € HT

LES CHAMPS LIBRES	Entrées ALSH	200 €
GUILLOUX AUTOCARS	Transport ALSH Rennes	395 € TTC
M-LOC	Location nacelle	3 092,18 € TTC
SIGNALS	Plexi. Professionnelle maison de santé (17 plaques)	790,51 € TTC
SOFIBAC	4 blousons softshell pour les agents du service technique	352,20 € TTC
STAMATEL	2 chargeurs pour pupitre salle Goulvent	127,68 € TTC
TESSIER	Changement porte foyer vestiaires	5 648,22 € HT
WELDOM	Ensemble de 18 boîtes à lettres pour maison de santé	2 374,17 € HT
WURTH	Serrure antipanique	347,33 € TTC
WURTH	Diverses fournitures	297,32 € TTC
SONOWEST	Sonorisation inauguration de la maison de santé	2 227,92 € TTC
AUX SAVEURS DENOUAL	Inauguration maison de santé	4 770,00 € TTC
AXIMUM	Panneau de Belle Noë	376,80 € TTC

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Délibération n° 02-12-2024 : Divers

Monsieur le Maire fait savoir que les travaux de la maison de santé pluridisciplinaire ont été réceptionnés début février avec réserves.

Association : création d'une nouvelle association « Gratte & Co » qui donne des cours de guitare.

La Ligue Protection des Oiseaux organise une animation grand public le 24 avril sur la commune.

Conseil Municipal des Jeunes : une sortie est prévue le lundi 26 février pour les enfants du CMJ, pour visiter les locaux du Conseil Départemental et le Roazhon Park.

Prochaine réunion : le jeudi 28 mars 2024.

Fin de la réunion : 22 heures 10.

La secrétaire de séance,
Charlotte FAILLÉ

Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.